

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 06/12/2024 Date d'affichage : 06/12/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	--

Absents excusés :

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mme Sylvie COUPE
Mr Christian LAN

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET
Mr Boris BOYAVAL

N°145- 2024

Validation du plan de financement pour aménagement « Avenue de Bretagne »

Monsieur le Maire présente le plan de financement concernant l'aménagement des 3 secteurs :

Dans le cadre de l'étude du Contrat d'objectif de développement durable avec les services du département, plusieurs orientations ont été validées.

Notamment les actions sur les mobilités douces et la sécurité des déplacements.

Après consultations de maître d'œuvre, le Cabinet TECAM a été désigné pour analyse et produire le dossier de réalisation.

Cette étude concerne l'ensemble du secteur compris entre la Croix aux morts et les commerces (l'Avenue du Bretagne et une partie de l'Avenue du Maine (de l'école aux commerces)).

La première opération concernerait le « Giratoire de la Croix », réelle aménagement d'entrée d'agglomération permettant de poursuivre l'aménagement de la liaison douce (piétons-vélos) jusqu'aux commerces du centre bourg.

Cet aménagement est chiffré à : 357 161.80 € HT estimé

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
 Reçu en préfecture le 18/12/2024
 Publié le
 ID : 035-213501380-20241212-D145_2024-DE

Giratoire de « La Croix »	
COÛT Prévisionnel H.T.	357 161,80
TERRASSEMENT - VOIRIE - BORDURES	318 106,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	21 138,60
STRUCTURES ET VOIRIES A CRÉER	206 779,60
STRUCTURES ET VOIRIES SUR CHAUSSEE EXISTANTE	51 321,00
TERRASSEMENT ET NIVELLEMENT DES ESPACES VERTS	1 872,50
BORDURES / PAVES	22 417,00
SIGNALISATION	13 254,30
MOBILIER / MACONNERIE	1 323,00
ESPACES VERTS	3 936,50
ESPACES VERTS A CRÉER	3 936,50
ASSAINISSEMENT EP-EU	35 119,30
EAUX PLUVIALES	29 558,70
EAUX USEES	4 396,70
ESSAIS ET CONTROLES	1 163,90

Puis l'Avenue de Bretagne jusqu'à l'école, pour un montant de : 352 460.40 € HT estimé.

Avenue de Bretagne	
COÛT Prévisionnel H.T.	352 460,40
TERRASSEMENT - VOIRIE - BORDURES	330 836,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	20 307,20
STRUCTURES ET VOIRIES A CRÉER	
STRUCTURES ET VOIRIES SUR CHAUSSEE EXISTANTE	232 174,00
TERRASSEMENT ET NIVELLEMENT DES ESPACES VERTS	9 542,50
BORDURES / PAVES	62 108,00
SIGNALISATION	6 704,30
MOBILIER / MACONNERIE	
ESPACES VERTS	12 914,50
ESPACES VERTS A CRÉER	10 604,50
ESPACES VERTS (Engazonnement)	2 310,00
ASSAINISSEMENT EP-EU	8 709,90
EAUX PLUVIALES	8 560,50
EAUX USEES	
ESSAIS ET CONTROLES	149,40

Enfin l'aménagement à proximité des commerces, comprenant un véhicules légers, pour un montant de : 105 521.30 € HT estimé.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
 Reçu en préfecture le 18/12/2024
 Publié le parking poids lourds et
 ID : 035-213501380-20241212-D145_2024-DE

Zone de stationnement – Avenue du Maine	
COÛT Prévisionnel H.T.	105 625,30
TERRASSEMENT - VOIRIE - BORDURES	100 521,30
TRAVAUX PREPARATOIRES	18 276,90
STRUCTURES ET VOIRIES A CRÉER	42 804,40
STRUCTURES ET VOIRIES SUR CHAUSSEE EXISTANTE	12 921,00
TERRASSEMENT ET NIVELLEMENT DES ESPACES VERTS	1 015,00
BORDURES / PAVES	20 463,00
SIGNALISATION	5 041,00
MOBILIER / MACONNERIE	
ESPACES VERTS	5 104,00
ESPACES VERTS A CRÉER	5 104,00

Les soutiens financiers pourraient être les suivants :

- L'Etat dans le cadre de la DETR : 40 % sur un plafond de 300 000 €.

3/A- ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ			
Nature des opérations	Taux maximaux de subvention :		
	Communes de - 2 000 habitants	Communes de + 2 000 hab à - 20 000 habitants	EPCI disposant de la compétence voirie
-Travaux d'aménagements de sécurité à proximité des écoles	40%	30%	30%
-Travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg	Plafond de dépense : 300 000 €		
- Cheminement piétonnier - Piste cyclable - Passerelle piétons-cycles	Dépenses éligibles : installation et préparation de chantier, terrassements, voiries et bordures, mises à niveau, signalisation horizontale, signalisation verticale de sécurité (panneaux de police), mobilier de sécurité (potelets, dalle podotactiles) et mobilier PMR (banc), stationnements pour bus scolaires et parking PMR		
- Construction et aménagement d'abris à vélos installés à proximité de gares routières ou ferroviaires - Sécurisation des ouvrages d'art (pont)	Dépenses inéligibles : assainissement, éclairage public, réseaux divers, espaces verts, signalisation verticale informative, frais de déviation. Sont exclues pour les opérations de sécurisation des ouvrages d'art, les restaurations patrimoniales en raison des incompatibilités de la DETR avec les missions, programmes et action " culture		

- Et le Département dans le cadre des « amendes de police » ainsi que l'aide « Ambition commune », pour la commune : Appui solidaire 3. : 40% des dépenses éligibles maxi 100 000 € de Subvention (2 opérations possibles par an).

Projet de subvention pour 2025 :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre TECAM	60 420.00 €	DETR 40%	120 000.00 €
Achat de Terrain Y compris frais de notaire	110 000.00 €	Département : -Amende de Police	En cours d'étude
Travaux 1 ^{ère} tranche	462 787.10 €	Ambition commune (40%)	100 000.00 €
Bureau de contrôle	3 000.00 €	Autofinancement commune	424 168.10 €
GEOMAT	2 500.00 €		
Sondage de Sol	5 461.00 €		
Total HT	644 168.10 €	Total HT	644 168.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le Plan de financement concernant l'aménagement d'une partie comprenant l'entrée de l'agglomération et de la zone de stationnement avec les abords des commerces.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

